

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

**COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, DEUXIÈME SESSION
INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, SECOND SESSION**

(Genève, 28 septembre au 2 octobre 1964)

(Geneva, September 28 to October 2, 1964)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
CONCERNANT
LE COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS
ET SA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE

Composition du Comité

1. Le Comité de coordination interunions (ci-après dénommé "le Comité") est composé des Etats membres du Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (ci-après dénommé "le Bureau permanent" de l'Union de Paris) et du Comité permanent de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (ci-après dénommé "le Comité permanent" de l'Union de Berné).

2. Etant donné la composition actuelle du Bureau permanent de l'Union de Paris et du Comité permanent de l'Union de Berné, les Etats ci-après sont membres du Comité de coordination interunions, au moment de la réunion de sa deuxième session ordinaire :

1. Allemagne (République fédérale)
2. Belgique
3. Brésil
4. Danemark
5. Espagne
6. Etats-Unis d'Amérique
7. France
8. Hongrie
9. Inde
10. Italie

BUREAUX INTERNATIONAUX
REUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, DEUXIÈME SESSION
INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, SECOND SESSION

(Genève, 28 septembre au 2 octobre 1964)

(Geneva, September 28 to October 2, 1964)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
CONCERNANT
LE COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS
ET SA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE

Composition du Comité

1. Le Comité de coordination interunions (ci-après dénommé "le Comité") est composé des Etats membres du Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (ci-après dénommé "le Bureau permanent" de l'Union de Paris) et du Comité permanent de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (ci-après dénommé "le Comité permanent" de l'Union de Berné).

2. Etant donné la composition actuelle du Bureau permanent de l'Union de Paris et du Comité permanent de l'Union de Berne, les Etats ci-après sont membres du Comité de coordination interunions, au moment de la réunion de sa deuxième session ordinaire :

1. Allemagne (République fédérale)
2. Belgique
3. Brésil
4. Danemark
5. Espagne
6. Etats-Unis d'Amérique
7. France
8. Hongrie
9. Inde
10. Italie

Bureau actuel

6. Le Bureau en fonctions est composé comme suit :

Président : M. Hans MORF (Suisse, Etat membre du Bureau permanent et du Comité permanent)

Vice-présidents : M. Muneoki DATE (Japon, Etat membre du Bureau permanent)

M. Edmond ILIESCU (Roumanie, Etat membre du Comité permanent).

7. Le mandat de ce Bureau expirera au moment de l'élection du nouveau Bureau.

Election du nouveau Bureau

8. Le nouveau Bureau doit être élu au cours de la première séance de la deuxième session ordinaire.

9. A cette session, le Président sera élu ou bien parmi les Etats membres seulement du Bureau permanent de l'Union de Paris, c'est-à-dire :

Etats-Unis d'Amérique
Hongrie
Japon
Maroc
Pays-Bas
Suède
Tchécoslovaquie
Yougoslavie

ou bien parmi les Etats membres seulement du Comité permanent de l'Union de Berne, c'est-à-dire :

Belgique
Brésil
Danemark
Inde
Roumanie.

10. Il sera décidé par tirage au sort duquel de ces deux groupes sera élu le Président.

11. Un des vice-présidents sera élu parmi les membres de l'autre de ces deux groupes. L'autre vice-président sera élu parmi les représentants des Etats membres à la fois du Bureau permanent et du Comité permanent, c'est-à-dire :

Allemagne (République fédérale)

Espagne

France

Italie

Portugal

Royaume-Uni

Suisse.

12. Le Directeur des BIRPI a désigné M. Arpad Bogsch, Vice-Directeur, BIRPI, comme Secrétaire du Comité.